



**Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien**  
**DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes**

**Délibération n°186/2023**  
**du Conseil communautaire**  
**Séance du 18 décembre 2023**

\*\*\*\*\*

Date d'envoi de la convocation = 12 décembre 2023

Nombre de délégués en exercice : 75

Nombre de délégués présents : 53

Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 14

Nombre de délégués absents : 8

\*\*\*\*\*

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit décembre à dix-sept heures, les membres du conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle multiculturelle de Bagnols-sur-Cèze, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

**Présents :** Michel AGNEL, Éric AJASSE, Dominique ASTORI, Guy AUBANEL, Sylvie BARRIEU-VIGNAL, Charles BASCLE, Gilles BEAUDET, Ulrich BELANGERE, Mohamed BERKANE, Frédéric BERNE, Didier BONNEAUD, Yves CAZORLA, Michel CEGIELSKI, Jean-Yves CHAPELET, Jennifer CHAPUIS-FAURE, Raymond CHAPUY, Cédric CLEMENTE, Maxime COUSTON, Ghislaine DE VERDUZAN, Gilles DELALIEU, Bernard DUCROS, Nathalie FORGEROU, Monique GRAZIANO-BAYLE, Sophie GUIGUE, Véronique HERBÉ, Olivier JOUVE, Bernard JULIER, Nathalie LACOUSSE, Claire LAPEYRONIE, Jean-Marie LAURENS, Béatrice LOISON, Fred MAHLER, Léopoldina MARQUES-ROUX, Julie MERCIER, Gérald MISSOUR, Daniel MOUCHETANT, Christine MUCCIO, Jean-Louis NOIRET, Jennifer OBID, Patrick PALISSE, Elian PETITJEAN, Pascal PEYRIERE, Marie-Chantal PIONNER, Alexandre PISSAS, Jean-Christian REY, José RIEU, Olivier ROBELET, Muriel ROY-CROS, Claude SALAU, Christophe SERRE, Christian SUAOU, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Frédéric VERNIERE

**Absents ayant donné procuration :** Sandrine ANGLEZAN à Christian SUAOU, Christian BAUME à Michel CEGIELSKI, Sébastien BAYART à Bernard DUCROS, Philippe BERTHOMIEU à Jennifer OBID, Jaques BERTOLINI à Béatrice LOISON, Christine CLERC à Christophe SERRE, Manon CROUSIER à Yves CAZORLA, Benjamin DESBRUN à Gérald MISSOUR, Michèle FOND-THURIAL à Christine MUCCIO, Stéphane MAURIN à Sylvie BARRIEU-VIGNAL, Laurent NADAL à Patrick PALISSE, Catherine PECASTAING à Claire LAPEYRONIE, Justine ROUQUAIROL à Jean-Yves CHAPELET, Benoît TRICHOT à Julie MERCIER,

**Absents/Excusés :** Océane AUGUSTIN, Pascal BORDES, Robert GAUTIER, André LOPEZ, Laurent OUILLOU, Alain POMMIER, Vincent ROUSSELOT Thierry VINCENT

**Secrétaire de Séance :** Elian PETITJEAN

**OBJET : Budget primitif 2024 du Budget Annexe Gestion des baux**

Le projet de budget primitif 2024, retracé suivant la nomenclature comptable M57, s'équilibre en fonctionnement à la somme de 1 175 000 € et en investissement à la somme de 1 714 000 € tous mouvements confondus (réels et ordres).

La déclinaison des dépenses et recettes par chapitre s'établit ainsi :

**A. Les recettes**

Les recettes de fonctionnement sont exclusivement constituées par la gestion des loyers et la refacturation des charges du bâtiment pour un montant total de 1 175 000 €.

Les recettes d'investissement s'élèvent à hauteur de 1 714 000 €, et comprennent le financement par emprunt des travaux pour 1 338 000 M€ (chapitre 16) et la subvention du Budget Principal à hauteur de 376 000 € (chapitre 13), ceci afin de couvrir le remboursement du capital de l'emprunt souscrit sur ce budget pour financer l'achat du bâtiment. Conformément à l'article R.2321.1 du CGCT, cette subvention est à enregistrer en investissement dès lors qu'elle répond à la définition d'une subvention d'équipement versée et vient financer une immobilisation identifiée.

**B. Les dépenses**

En dépenses de fonctionnement, les prévisions budgétaires pour 2024 s'élèvent à 1 175 000 € :

- 859 000 € pour les charges à caractère général ;
- 55 000 € au titre des charges de personnel ;
- 261 000 € pour les charges financières

Ces dépenses intègrent les frais courants et récurrents indispensables à l'activité de gestion des bâtiments, notamment les frais relatifs à la gestion du bâtiment, les fluides, l'entretien des espaces verts, le gardiennage, le foncier, etc...

En dépenses d'investissement, le montant inscrit de 1 714 000 € correspond aux opérations suivantes :

- Le remboursement du capital des emprunts : 376 000 €
- Des frais d'études pour l'isolation du bâtiment : 30 000 €
- Des travaux de rénovation, notamment en matière d'isolation et l'achat de matériel divers : 1 308 000 €

L'ensemble des propositions au BP 2024 est retracé dans la maquette annexée.



Vu le code général des collectivités territoriales, plus précisément les articles L2121-29 et L2312-2,

Vu l'Instruction Budgétaire et Comptable M57,

Considérant que cette question a été présentée à la Commission des moyens généraux du 11 décembre 2023,

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

**ADOpte** le budget primitif 2024 du budget annexe Gestion des baux, équilibré en section de fonctionnement à hauteur de 1 175 000 €, et en section d'investissement à hauteur de 1 714 000 €.

**ADOpte** la subvention d'équipement du Budget Principal à verser au Budget Annexe Gestion des baux pour 376 000 € au titre de l'année 2024. Conformément à l'article R.2321-1 du CGCT, cette subvention est à enregistrer en investissement dès lors qu'elle répond à la définition d'une subvention d'équipement versée et vient financer une immobilisation,

**AUTORISE** Monsieur le Président, à effectuer l'ensemble des démarches nécessaires à l'exécution du présent budget ;

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer toute pièce à intervenir.

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze le 18/12/2023

**Le Président**

**Jean Christian REY**

Acte rendu exécutoire après dépôt électronique  
en Préfecture et publié le

**26 DEC. 2023**



Envoyé en préfecture le 26/12/2023

Reçu en préfecture le 26/12/2023

Publié le 26/12/2023



ID : 030-200034692-20231218-DEL186\_2023-DE